



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance tenue le 12 août 2019 a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement d'emprunt 663-19 décrétant un emprunt de 6 358 300 \$ et des dépenses de 6 358 300 \$ pour la réfection des infrastructures des rues Allard, Lambert et de la Colline, d'une partie des rues Lessard et Pozer et des avenues Robert-Cliche et Morissette

Que le 3 septembre 2019 entre 9h00 et 19h00, un registre a été ouvert au bureau de l'hôtel de ville pour permettre aux personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, de demander que ce règlement soit soumis à une approbation référendaire, en y inscrivant leur nom et qualité et en y apposant leur signature.

Qu'à la fermeture des registres à 19h00, aucune signature n'a été enregistrée pour ce règlement et que par conséquent, le règlement est réputé approuvé par les électeurs habiles à voter.

Que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement en date du 23 septembre 2019.

Que toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 30^e jour de septembre 2019

Danielle Maheu
Greffière